

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 3 Avril 2017

-=-=

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis, s'est réuni en Mairie le lundi 3 avril 2017 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Yvon CIMBE, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Magalie BANSE, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absente excusée : Laure BOUBET (procuration à Yvon CIMBE)

Absents : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET

-=-=-

En premier lieu, le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour trois questions complémentaires ; le Conseil Municipal accepte.

Le procès-verbal de la réunion du 27 février 2017 ne fait l'objet que d'une observation par Jean-Marie BACQUET, à savoir le défaut de mention de l'absence de Amélie LEQUET.

**1) Réalisation d'un diagnostic amiante dans les deux écoles**

Dans le cadre de l'action engagée par le Ministère de l'Education Nationale relative à la protection et la sécurité de ses agents, le Code de la Santé Publique (article R 1334-14) impose qu'un Diagnostic Technique Amiante (DTA) soit réalisé dans toutes les écoles construites avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997.

Les deux établissements scolaires communaux faisant partie de cette catégorie, une consultation de bureaux d'études a donc été engagée.

Les trois bureaux contactés ont déposé une offre à savoir :

- Bureau Véritas : 900,00 € HT
- SOCOTEC : 850,00 € HT
- APAVE : 1 950,00 €

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de SOCOTEC.

**2) Modification du taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant**

Yannick HERBET rappelle que le personnel enseignant exerçant dans les deux écoles effectue, pour le compte et la demande de la commune, des heures de surveillance (cantine scolaire) et d'étude surveillée (activités périscolaires à l'école primaire).

Ce personnel est rémunéré selon un barème fixé au niveau national qui a évolué le 1<sup>er</sup> février 2017.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce sur cette modification qui fait passer le taux horaire à 22,34 € pour l'étude surveillée (21,99 € actuellement) et 11,91 € pour la surveillance (11,73 € actuellement).

L'assemblée adopte ces nouveaux taux à l'unanimité.

### **3) Modification de l'indice brut terminal servant de calcul des indemnités de fonction des élus**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de l'augmentation (de 1015 à 1022) de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les délibérations relatives aux indemnités accordées au Maire et aux Adjointes faisant référence à l'indice 1015, il convient sur demande de la Sous-Préfecture de Cambrai, d'adopter une nouvelle délibération mentionnant uniquement l'indice brut terminal de la fonction publique sans précision de valeur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints seront calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction territoriale (80 % des montants maxima soit 34,40 % pour le Maire et 13,20 % pour les adjoints).

### **4) Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Social l'Escale**

Les statuts du Centre Social l'Escale prévoient le renouvellement, tous les 3 ans, du Conseil d'Administration ; les administrateurs actuels ayant été désignés en 2014, après les élections municipales, la Présidente du Centre Social l'Escale a souhaité procéder à une refonte de cette assemblée qui est de la compétence du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration est constitué de 15 membres dont 8 Conseillers Municipaux, 5 membres « habitants » et 1 délégué de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, le 15<sup>ème</sup> poste n'étant pas pourvu depuis que la CAF a décidé de se nommer qu'un seul représentant (le poste vacant devant être occupé par un membre habitant).

Les Conseillers Municipaux sont : Lydie DEPREUX, Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Laure BOUBET, Magalie BANSE, Yannick HERBET (ce dernier ayant remplacé Amélie LEQUET).

Les membres habitants : Kévin CARPENTIER, Nathalie GUENEZ, Catherine JUMEAUX, Benoît DE WEVER, Gisèle MERVILLE.

Mr Francis BEGARD est le délégué de la CAF du Nord.

Lydie DEPREUX, Présidente du Centre Social l'Escale, a souhaité remplacer la totalité des membres habitants et propose la nomination des personnes suivantes :

- Claudine LEDUC
- Stéphane HUCLIEZ
- Claudine PAGE
- Guillaume MAHY
- Omérine LASSELIN
- Anne-Sophie BLONDEL

Claudine CASIEZ souhaite savoir si les membres habitants ont démissionné et s'il leur a été proposé de reconduire leur mandat.

Lydie DEPREUX répond par la négative, ayant voulu renouveler l'intégralité des membres habitants.

Par 13 voix pour, 2 contre (Claudine CASIEZ, Jean-Marie BACQUET) et 2 abstentions (Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT) le Conseil Municipal désigne les 6 personnes susvisées en qualité d'administrateurs du Centre Social l'Escale.

#### **5) Fiscalisation des charges de fonctionnement du SIAT du Val du Riot**

La commune de Beauvois en Cambrésis, membre avec celle de Caudry du SIAT du Val du Riot, participe aux charges de fonctionnement de ce syndicat.

La part à charge de notre commune en 2017 sera inférieure à 65 000 €, contribution qui fait l'objet depuis 2011 d'une fiscalisation supportée par les contribuables beauvoisiens.

Yannick HERBET propose au Conseil Municipal de maintenir cette option de fiscalisation.

Jean-Marie BACQUET précise qu'il s'abstiendra sur cette question comme en 2016 à cause de l'absence de travaux réalisés par le SIAT du Val du Riot (aménagement du Château Richter, entretien du chemin reliant Caudry à Beauvois en Cis).

Didier JACQUEMIN répond en notant que le nouveau Directeur (Nicolas MACHUT) va prochainement entrer en fonctions et appréhender le dossier d'aménagement du bâtiment de Beauvois en Cambrésis ; les études sont réalisées, l'appel d'offres va être lancé avant les travaux prévus après les vacances d'été.

Yannick HERBET ajoute qu'en 2014 il a dû constater que la commune de Beauvois en Cambrésis devait encore régler, jusqu'en 2016, des contributions antérieures non payées, à savoir près de 73 000 € correspondant aux exercices 2009 et 2010.

Enfin, Didier JACQUEMIN précise qu'avec Yannick HERBET ils avaient voté contre la mise en place de la fiscalisation pour le Val du Riot en 2011 cela faisait un impôt supplémentaire aux Beauvoisiens. Par contre, Didier JACQUEMIN précise que Jean-Marie BACQUET avait voté pour la mise en place de la fiscalisation. Les remboursements effectués, les travaux vont pouvoir commencer.

Par 16 voix pour et 1 abstention, l'assemblée décide la fiscalisation de la contribution 2017.

#### **6) Comptes de gestion et Comptes administratifs 2016 (budget principal et budgets annexes)**

Les comptes de gestion du comptable du Trésor et les comptes administratifs 2016 du Maire, en tous points identiques, s'établissent comme suit :

##### \*Budget principal

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 857 394,05 €	1 745 777,30 €	+ 111 616,75 €
Investissement	188 385,03 €	241 833,17 €	- 53 448,14 €
Budget global	2 045 779,08 €	1 987 610,47 €	+ 58 168,61 €

	Résultat de Clôture 2015	Exercice 2016	Résultat de Clôture 2016
Fonctionnement	+ 407 650,22 €* €	+ 111 616,75 €	+519 266,97 €
Investissement	- 137 054,47 €	- 53 448,14 €	- 190 502,61 €
Budget global	+ 270 595,75 €	+ 58 168,61 €	+328 764,36 €

\*Une partie de l'excédent 2015, soit 139 963,27 €, a été affecté à l'investissement

Compte tenu du montant des restes à réaliser en dépenses (24 478,00 €), le déficit d'investissement sera couvert par une partie de l'excédent de fonctionnement, et le solde de ce même excédent (304 286,36 €) sera affecté en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2016.

\*Budget annexe du Lotissement Villa Family

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	76 406,19 €	111 406,19 €	- 35 000,00 €
Investissement	102 586,07 €	76 992,91 €	+ 25 593,16 €
Budget global	178 992,26 €	188 399,10 €	- 9 406,84 €

	Résultat de Clôture 2015	Résultat 2016	Résultat de Clôture 2016
Fonctionnement	+ 40 082,89 €	- 35 000,00 €	+ 5 082,89 €
Investissement	- 9 802,11 €	+ 25 593,16 €	+ 15 791,05 €
Budget global	+ 30 280,78 €	- 9 406,84 €	+ 20 873,94 €

Les résultats de clôture seront affectés en totalité au Budget Primitif 2017 (excédents reportés)

\*Budget annexe du Lotissement Bernadette-Thérèse

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	503 926,64 €	458 797,43 €	+ 45 129,21 €
Investissement	411 170,47 €	456 299,68 €	- 45 129,21 €
Budget global	915 097,11 €	915 097,11 €	0,00 €

	Résultat de Clôture 2015	Résultat 2016	Résultat de Clôture 2016
Fonctionnement	+ 134 755,06 €	+ 45 129,21 €	+ 179 884,27 €
Investissement	- 134 755,06 €	- 45 129,21 €	- 179 884,27 €
Budget global	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les résultats de clôture seront affectés en totalité au Budget Primitif 2017 (excédent reporté en Fonctionnement, déficit reporté en Investissement)

Yannick HERBET poursuit en apportant les commentaires suivants :

\*Budget principal

Section d'investissement

L'exercice s'achève sur un déficit de 53 448,14 €, beaucoup moins important que celui de 2015 (237 893,09 €).

Ce déficit chronique s'explique par le poids du remboursement de la dette (122 510,06 € au compte 1641 soit 50,66 % des dépenses de la section).

Si l'on excepte les opérations d'ordre, d'un montant de 18 388,62 €, les immobilisations (études, travaux et achats d'équipement) se sont élevées à 100 934,49 € (contre 19 119,17 € en 2015) dont 50 000 € en travaux de voirie.

L'essentiel des recettes est généré par les opérations d'ordre ou de transfert (excédent de fonctionnement capitalisé principalement) alors que le FCTVA s'est élevé à 3 136,31 € et la Taxe d'Aménagement à 6 347,76 €.

### Section de Fonctionnement

Nouvel excédent de 111 616,75 € malgré la diminution des dotations de l'Etat et le tassement des produits fiscaux (92 000 €).

Dépenses et recettes ont fléchi (près de 20 000 € pour les premières, 46 500 € pour les secondes).

Les dépenses les plus conséquentes se répartissent de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 409 624,96 € (415 472,57 € en 2015) soit 23,46 %
- Charges de personnel : 856 072,41 € (844 800,01 € en 2015) soit 49,03 %
- Charges de gestion courante : 401 444,25 € (388 481,45 € en 2015) soit 22,99 %
- Charges financières : 63 212,80 € (109 352,97 € en 2015) soit 3,62 %

En ce qui concerne les recettes :

- Remboursement sur rémunérations du personnel : 155 421,64 € (115 514,96 €) soit 8,36 %
- Produits des services : 71 822,10 € (61 522,20 € en 2015) soit 3,87 %
- Impôts et taxes : 1 155 914,40 € (1 192 421,60 € en 2015) soit 62,23 %
- Dotations, subventions : 432 552,44 € (488 086,58 € en 2015) soit 23,29 %

Le résultat de clôture du budget principal, qui intègre la part affectée à l'investissement au Budget Primitif 2016 (139 963,27 €) et les résultats des exercices antérieurs, laisse apparaître un excédent global de 328 764,36 €.

### \*Budgets annexes

Les remboursements d'emprunts, la subvention communale d'équilibre (pour le budget Bernadette et Thérèse) et diverses opérations d'ordre et de transfert figurent à l'exercice 2016.

Suite à ces explications, le Maire s'absente pour laisser le Conseil Municipal délibérer.

Par 12 voix pour et 4 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT) le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs et comptes de gestion 2016 des trois budgets communaux.

## **7) Fixation des taux d'imposition locale**

Yannick HERBET note que les produits des 3 taxes encaissées par la commune (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti) constituent plus de 34 % des ressources annuelles. Les éléments d'information communiqués par la Direction Régionale des Finances Publiques permettent de prévoir un produit fiscal de 602 637 € pour 2017 (en maintenant les taux appliqués en 2016), ainsi que des allocations compensatrices de 28 848 €.

Il présente plusieurs documents :

- l'état 1259 établi par la Direction Régionale des Finances Publiques
- un tableau sur l'évolution des ressources fiscales
- un tableau sur l'évolution des bases d'imposition

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2017 et déterminer ainsi le produit fiscal qui apparaîtra au Budget Primitif en recettes de fonctionnement.

Rappelant que les bases d'imposition sont faibles, le Maire propose de maintenir les taux à leur niveau actuel (aucune évolution depuis 2014).

Par 14 voix pour et 3 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX) le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition comme suit :

Taxe d'Habitation : 15,40  
Taxe sur le Foncier Bâti : 34,35  
Taxe sur le Foncier Non Bâti : 38,43

## **8) Budget Primitif 2017**

Avant d'entrer dans le détail, Yannick HERBET présente les grandes lignes du projet de budget 2017, examiné par la Commission Municipale des Finances le 29 mars 2017.

### ***INVESTISSEMENT***

#### **Dépenses**

Section en forte progression sous l'effet que pourrait représenter l'exécution de travaux de renforcement et de mise aux normes du réseau électrique engagée par la SEM Beauvois Distrelec.

Sous réserve de confirmation, les subventions du FACE accordées pour ces travaux doivent être perçues par la commune qui, dans cette hypothèse, aurait à supporter les dépenses correspondantes compensées par lesdites subventions et la SEM Beauvois Distrelec.

Outre le déficit 2016 reporté (190502.61 €), les principales dépenses prévues concernent :

- le remboursement des emprunts (part capital)
- des acquisitions foncières (chemin de Boussières, rue Berthelot)
- des travaux de sécurité et de voirie (rues Berthelot et de Bévillers, place Ferrer)
- la mise aux normes de sécurité du Foyer Rural

### **Recettes**

L'excédent de fonctionnement capitalisé (214 980,61 €) et le virement de la section de fonctionnement (325 605,73 €) constituent l'essentiel des recettes auxquelles viennent s'ajouter diverses subventions.

- la réserve parlementaire de Delphine BATAILLE pour les travaux d'aménagement de voirie
- le Conseil Départemental du Nord pour le Foyer Rural

### ***FONCTIONNEMENT***

#### **Dépenses**

Les efforts en matière de maîtrise des dépenses continuent d'être réalisés s'agissant :

- des charges de personnel (départs en retraite non compensés)
- des charges financières (sous l'effet des taux d'intérêt)
- des subventions (Centre social et associations)

Cette action volontariste est malheureusement altérée par l'obligation de prévoir plus de 120 000 € au compte 657363 pour équilibrer les deux budgets annexes.

Hors virement à la section d'investissement et opérations d'ordre, les dépenses se maintiennent à un niveau proche de 1 800 000 €.

#### **Recettes**

L'évolution des dotations étant inconnue à ce jour, les montants 2016 ont été repris au budget primitif 2017.

Les recettes fiscales, de leur côté, ont tendance à stagner (cf le dossier fiscalité locale)

A noter les 40 000€ inscrits au compte 74751 au titre de la participation de la 4C aux dépenses de fonctionnement de la halte garderie itinérante Ribambelle.

Suite à cet exposé, Yannick HERBET détaille la section d'investissement qui s'équilibre à la somme de 1030 598,83 €.



## DEPENSES

Déficit reporté	190 502,61 €
Restes à réaliser	24 478,00 €
Ouverture anticipée de crédits	4 902,00 €
Remboursement des emprunts (capital)	131 550,22 €
Acquisitions foncières	40 000,00 €
Travaux et achats divers	50 000,00 €
Travaux de sécurité et de voirie (rues Berthelot et de Bévillers, Place Ferrer)	80 000,00 €
Mise en sécurité du Foyer Rural	60 000,00 €
Etude de faisabilité du Foyer Rural	5 166,00 €
Travaux de renforcement et de mise aux normes du réseau électrique	444 000,00 €

## RECETTES

Excédent de fonctionnement capitalisé	214 980,61 €
Amortissement Régie Electrique	3 216,59 €
Amortissement SIVOM de Carnières	412,11 €
Transfert emprunt lotissement	11 602,79 €
FCTVA	17 700,00 €
Taxe d'aménagement	6 000,00 €
Cession de véhicule	1 000,00 €
Vente de terrains	10 000,00 €
Subvention réserve parlementaire	10 000,00 €
Subvention Conseil Départemental	20 000,00 €
Subvention FACE (électricité)	328 065,00 €
Participation SEM Beauvois-Distrelec	82 016,00 €
Virement de la section de fonctionnement	325 605,73 €

### **DETAIL DES RESTES A REALISER**

- Colombarium : 4 308,00 €
- Etude Loi Barnier (parking Noréade) : 4 770,00 €
- Acquisition de terrains : 3 400,00 €
- Maîtrise d'œuvre aménagements de sécurité : 12 000,00 €

S'agissant de la section de fonctionnement, elle s'équilibre à la somme de 2 141 041,53 €.

## DEPENSES

Charges à caractère général	501 588,25 €
Charges de personnel	832 342,61 €
Opération d'ordre	3 628,70 €
Autres charges de gestion	413 166,27 €
Charges financières	58 509,97 €
Charges exceptionnelles	6 200,00 €
Virement à la section d'investissement	325 605,73 €

## RECETTES

Résultat 2016 reporté	304 286,36 €
Atténuation de charges	122 000,00 €
Produits des services	73 400,00 €
Impôts et taxes	1 143 859,00 €
Dotations, subventions	467 645,60 €
Autres produits	11 400,00 €
Produits financiers	14 950,57 €
Produits exceptionnels	3 500,00 €

Le Maire présente ensuite les deux budgets annexes

### LOTISSEMENT Bernadette-Thérèse

#### FONCTIONNEMENT

917 834,73 €

## DEPENSES

Emprunt (intérêts)	22 706,12 €
Variation de stocks	752 783,49 €
Transfert de charges financières	22 706,12 €
Créance Partenord	119 639,00 €

## RECETTES

Excédent 2016 reporté	179 884,27 €
Stock	577 329,07 €
Transfert de charges financières	22 706,12 €
Vente de terrains	90 000,00 €
Subvention d'équilibre	47 915,27 €

## INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	779 643,60 €
Déficit 2016 reporté	179 884,27 €
Emprunt (capital)	22 430,26 €
Stock	577 329,07 €
<u>Recettes</u>	874 422,49 €
Variation de stocks	752 783,49 €
Créance Partenord	119 639,00 €

## LOTISSEMENT Villa Family

### Budget Primitif 2017

## FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	226 482,04 €
Emprunt (intérêts)	4 163,26 €
Travaux	35 000,00 €
Variation de stocks	183 155,52 €
Transfert de charges financières	4 163,26 €
<u>Recettes</u>	226 482,04 €
Excédent 2016 reporté	5 082,89 €
Vente de terrains	33 333,75 €
Transfert de charges financières	4 163,26 €
Stock	111 159,39 €
Subvention d'équilibre	72 742,75 €

## INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	116 402,97 €
Emprunt (Capital)	5 243,58 €
Stock	111 159,39 €
<u>Recettes</u>	198 946,57 €
Variation de stocks	183 155,52 €
Excédent 2016 reporté	15 791,05 €

Il ajoute enfin qu'un courrier sera adressé au Sous-Préfet de Cambrai avant le passage en réseau d'alerte afin de lui expliquer, d'une part les raisons d'une telle augmentation de la section d'investissement (incidence des travaux de renforcement électrique), d'autre part la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement (non remplacement des départs en retraite, baisse des subventions).

Par 13 voix pour et 4 abstentions (Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT) le Conseil Municipal adopte les trois budgets primitifs 2017.

#### **9) Demande de mise à disposition gratuite du Foyer Rural**

Le Centre Social l'Escaie sollicite une deuxième mise à disposition gratuite du Foyer Rural pour son traditionnel évènement culturel organisé cette année le 17 juin.

Cette requête s'inscrit dans le cadre de la décision prise par le Conseil Municipal au sujet de l'occupation des salles communales par les associations locales.

Adopté à l'unanimité.

#### **10) Demande de subvention pour la mise aux normes de sécurité du Foyer Rural**

Une étude de faisabilité des travaux de mise aux normes de sécurité du Foyer Rural Marcel Devaux est en cours de réalisation suite aux préconisations émises par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Cambrai.

Ces travaux sont éligibles à une subvention du Conseil Départemental du Nord dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), dont le taux varie entre 30 et 50 % selon la richesse de la commune.

Le Conseil Municipal décide de solliciter cette aide financière.

#### **11) Vente de terrains Espace Froidmont**

Yannick HERBET informe l'assemblée que la commune envisage de vendre aux propriétaires riverains de la rue Daniel Sorlin les terrains constituant une partie du parking de l'Espace Froidmont, divisés en 4 lots.

Mr et Mme MAHY, domiciliés 79, rue Daniel Sorlin sont intéressés par l'acquisition des lots 3 et 4 moyennant le prix global de 3 764 € incluant les frais de division cadastrale, cette somme tenant compte de la marge de négociation de 10 % autorisée par le Service des Domaines.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la vente de ces terrains à Mr et Mme MAHY.

## **12) Informations diverses**

-la classe de neige s'est parfaitement déroulée malgré un relatif manque de neige qui a notamment empêché la sortie avec les chiens de traineau

-le feu d'artifice du 14 juillet sera assuré par les Feux Follets pour un montant de 4 227,75 € (4 248,25 € en 2015).

-confirmation a été donnée par le SDIS du maintien du Centre d'Incendie et de Secours de Beauvois en Cambrésis par ailleurs inscrit en classe supérieure.

Didier JACQUEMIN précise que le Colonel, responsable du Groupement est largement favorable au volontariat.

-le nettoyage de la maison de Martine GUIDEZ sera supporté par la commune (application d'un arrêté préfectoral) à charge pour elle de récupérer les frais engagés auprès de la Croix Marine, organisme chargé d'exécuter la mesure de protection (curatelle renforcée ou tutelle) qui sera décidée par la Justice le 14 Avril 2017.

-Didier JACQUEMIN informe le Conseil Municipal que la marche du cœur, dont le parcours emprunte les communes de Beauvois en Cambrésis, Caudry et Fontaine au Pire se déroulera le 30 avril à partir de 9h.30.

### **-Questions diverses**

-A Jean-Marie BACQUET qui l'interroge sur le déploiement de la fibre optique, Yannick HERBET précise que cette opération est toujours prévue pour 2018 en ce qui concerne Beauvois en Cambrésis.

-Claudine CASIEZ signale les problèmes liés au stationnement de véhicules sur certains trottoirs de la rue Jean Jaurès.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.30.